

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 3 septembre 2024 à 17 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante Emilie Tessier.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

**A-24-09-94**

**OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE**

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Emilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

**A-24-09-95**

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

D'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Emilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame la mairesse suppléante déclare la première période de questions ouverte.

**A-24-09-96**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 AOUT 2024**

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 5 aout 2024, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 5 août 2024.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

**A-24-09-97**

**MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO A-85 RELATIF À LA RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA TOITURE DE LA CASERNE LÉON-DAVIAULT**

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement numéro A-85 intitulé *Règlement pour décréter un emprunt et une dépense de 122 500 \$ pour la réfection d'une partie de la toiture de la caserne Léon-Daviault*;

CONSIDÉRANT que la dépense pour la réalisation des travaux, suivant l'ouverture des soumissions reçues et les frais professionnels pour la rédaction du devis technique, est maintenant évaluée à 144 000 \$;

CONSIDÉRANT que la modification n'a pas pour effet d'augmenter la charge des contribuables en ce que le montant supplémentaire sera payé à même le surplus non-affecté d'Agglomération;

CONSIDÉRANT qu'aucune modification ne sera apportée quant à l'objet des travaux décrits au règlement;

EN CONSÉQUENCE, de modifier le titre, le texte de l'objet, les articles 1 à 3 et l'annexe « I » du règlement numéro A-85 relatif à la réfection d'une partie de la toiture de la caserne Léon-Daviault afin d'augmenter le montant de la dépense à 144 000 \$ et de prévoir une affectation du surplus non-affecté d'Agglomération de 21 500 \$.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

**A-24-09-98**

**ENTENTE DE GESTION DU PARC RÉGIONAL DE LA MONTAGNE DU DIABLE POUR L'ANNÉE 2024**

CONSIDÉRANT que l'entente entre l'Agglomération de Mont-Laurier et la Corporation du Parc régional de la Montagne du Diable s'est terminée le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT la volonté de l'Agglomération de continuer à soutenir financièrement la Corporation du Parc régional de la Montagne du Diable;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser la signature de l'entente de gestion du Parc régional de la Montagne du Diable pour l'année 2024.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

A-24-09-99

**ADJUDICATION DE LA SOUMISSION AGG-INC-24-01 - RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA CASERNE LÉON-DAVIAULT**

CONSIDÉRANT que des soumissions publiques ont été demandées pour la réfection de la toiture de la caserne Léon-Daviault située au 575, rue Bellerive, qu'elles étaient reçues jusqu'au 26 août 2024 et ouvertes publiquement le même jour, devis AGG-INC-24-01;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues, avant taxes, sont les suivantes :

-Les couvertures St-Léonard inc.	164 600 \$
-Altitude toiture et revêtement extérieur inc.	118 900 \$
-Couverture Montréal Nord Ltée	184 900 \$
-Morin isolation et toitures Ltée	193 200 \$
-9427-8264 Québec inc. (Groupe Pentagone)	201 001 \$

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été remises à monsieur Vincent Forget, directeur du Service de la sécurité incendie, pour étude et que sa recommandation est acceptée;

EN CONSÉQUENCE, d'adjuger à Altitude toiture et revêtement extérieur inc. la soumission AGG-INC-24-01 pour la réfection de la toiture de la caserne Léon-Daviault située au 575, rue Bellevire, au prix de 118 900 \$ plus les taxes applicables, conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement A-85 et sa modification par résolution, sa soumission étant la plus basse et conforme au devis.

L'adjudicataire devra respecter les exigences du devis.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

## **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame la mairesse suppléante déclare la deuxième période de questions ouverte.

**A-24-09-100**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

---

Emilie Tessier, mairesse suppléante

---

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

---

Daniel Bourdon, maire